



attac

# Le Courriel d'information

n°130 – Vendredi 28 avril 2000.

## SCANDALES !

### Dans ce numéro

- 1- Bon réveil
- 2- Les centres de coordination : un scandale fiscal tout à fait légal!
- 3- La directive européenne sur le chocolat écrase une activité séculaire au Cameroun
- 4- La Banque Mondiale et sa politique en matière d'énergie – ce qu'elle ne veut pas que nous sachions....
- 5- Rappels
- 6- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

### En bref...

**Bon réveil** : Dimanche 30 avril à Paris et à Genève. Des rendez-vous festifs...

**Les centres de coordination** : Comment la Belgique devient un paradis fiscal pour les multinationales ? Et ne croyez surtout pas que cela aide le développement de l'emploi et celui des entrepreneurs belges. Il s'agit de régulations législatives pour servir un seul but : la libéralisation.

**Le chocolat écrasé** : Comment les paysans camerounais sont-ils les jouets de régulations européennes à propos desquelles ils n'ont aucun moyen de pression. Subir et ne pas mourir seraient-ce les seules solutions ?

**La banque mondiale** : Développement durable et pollution. La banque mondiale réussit à inventer la quadrature du cercle en finançant à tout-va des projets qui vont à l'encontre du bien-être des populations et de l'avenir de l'environnement à l'échelle planétaire.

**Rappels** : Pétition pour le contrôle citoyen de l'OMC et « Je soutiens ATTAC Tunisie ». Dernières minutes : grève des avocats en Tunisie.

### Bon réveil

Dimanche 30 avril : réveillons du 1<sup>er</sup> mai. L'idée lancée par l'association nantaise NEUF il y a quatre ans a fait quelques émules et continue de se développer autour de son principe festif.

Paris : Place de la Bourse à Paris. Le dimanche 30 avril 2000, à partir de 18 heures.

Au programme : des actions symboliques (une décharge du capitalisme sur le modèle de la pyramide de chaussures d'Handicap International, le baptême de la Place James Tobin...), une expo illustrant les excès du libéralisme, des stands thématiques animés par différentes associations, des intervenants (tels que Susan George, Bruno Jetin, Jean-Claude Amara, Pierre Khalifa), des humoristes (Didier Porte, François Garnier, Christophe Alévèque), du théâtre de rue, des artistes (tels que Yvan l'Impossible, formidable jongleur-parleur salué par la presse), du funk et des percussions brésiliennes (Tarace Boulba, Mùleketu).

Genève : Rendez-vous le dimanche 30 avril 2000 à 17h00 sur la Place des Nations à Genève. (système de co-voiturage à partir de Chambéry – RDV 11h Gare SNCF- et Ugine – RDV 15h Gare routière)

Limoges : Apportez boissons et victuailles, nous partagerons. Venez aussi avec des idées d'animations et des instruments de musique...  
Dimanche 30 avril 2000 à partir de 18h00. Place Jourdan – Limoges

### Les centres de coordination : un scandale fiscal tout à fait légal!

On parle d'Europe à deux vitesses, lorsqu'on évoque la monnaie unique. On parle d'Europe fiscale et sociale à plusieurs vitesses : l'Europe sociale n'avance pas, elle recule, tandis que la libéralisation et la circulation des capitaux ont des ailes. Les aides à l'emploi industriel sont décrétées illégales et accusées de fausser la concurrence - la fermeture du robinet à Clabecq



attac

en fut un illustre exemple-, mais le dumping fiscal bat son plein et favorise les délocalisations.

Un coup génial des multinationales!

Quasi inconnus du grand public, les Centres de coordination des firmes multinationales, présents sur notre territoire (Belgique), sont la triste illustration de l'impuissance (ou la complicité) de l'Etat fédéral à exiger des grandes entreprises un minimum de civisme fiscal.

En 1982, à peine en place, le gouvernement Martens-Gol prenait une disposition légale (Arrêté Royal n°187). Celle-ci permet à toute société implantée au moins dans quatre pays, réalisant un chiffre d'affaires d'au moins dix milliards de FB et disposant d'un milliard de fonds propres, de créer une filiale belge, appelée « centre de coordination », occupant au moins dix personnes.

La fonction de ces « centres de coordination » est d'assurer, pour le compte de la société-mère et des filiales, diverses tâches: marketing, services informatiques, gestion du personnel, des brevets. Une de leurs principales fonctions est de gérer les capitaux du groupe, de les prêter aux filiales, voire de les placer sur les marchés financiers.

Ces centres jouissent d'avantages fiscaux considérables. Ils sont dispensés de l'impôt sur les sociétés. Pour eux, cet impôt est remplacé par un impôt calculé de manière forfaitaire sur une partie des frais engagés, dépenses et charges de fonctionnement.

Ainsi, la firme multinationale n'est pas directement imposable. Elle l'est indirectement via le centre de coordination qui bénéficie d'une série d'exemptions sur les frais de personnel, sur le précompte mobilier (dividendes, bénéfices distribués aux actionnaires), sur le précompte immobilier (bâtiments occupés, etc.).

Résultat des courses: les firmes multinationales belges ou installées en Belgique ne paient que 1% à 2% d'impôts.

Pour l'année 1996 par exemple, les centres de coordination ont réalisé 141,5 milliards de bénéfices déclarés et n'ont payé que 1,1 milliard d'impôts, soit 0,77%, alors que les PME, les sociétés indépendantes, les entreprises tournées vers le marché intérieur... sont soumises, elles, à un impôt de société de 41% (ce qui donne avec les déductions possibles un taux situé entre 20% et 30%).

C'est donc un cadeau fiscal de taille aux multinationales. Il est évalué à quelque 45 milliards de FB par an!

Belgique: terre d'accueil!

En 1996, sur les 379 centres agréés recensés en Belgique, on en comptait 62 appartenant à des entreprises belges. En ce qui concerne les entreprises provenant de l'étranger, les Etats-Unis étaient bien représentés avec 23 centres. Suivaient d'autres pays: Pays-Bas, Allemagne, Suède, Royaume-Uni...

La grande majorité des multinationales, qui ont créé un centre de coordination, étaient déjà implantées en Belgique bien avant 1982. Citons les Ciments d'Obourg, Cimenteries belges réunies, Trois Suisses, Boël, Cockerill-Sambre, Dupuis, Mesttdagh, Beecham, Caterpillar, Fabrique nationale, Uniroyal, GB-Inno-BM, Delhaize, Cora, Tractebel, Solvay, Philips, Danone, Ikéa et bien d'autres.

Les centres de coordination n'existent pas seulement dans le secteur industriel. On en trouve également dans la grande distribution et même dans les « Call Centers » (agences de voyage).

Critiqués depuis leur création, les centres de coordination ont été maintenus par les gouvernements successifs. L'avenir du statut des centres est l'un des points de la discussion menée au niveau européen sur l'harmonisation fiscale, où ils sont mis en parallèle avec les statuts fiscaux préférentiels proposés par l'Irlande, les Pays-Bas, sans parler du Luxembourg. Jusqu'ici, les Quinze n'ont réussi qu'à s'entendre sur un « code de bonne conduite » qui vise à limiter la concurrence fiscale entre les Etats membres. Une nouvelle discussion aura encore lieu, lors du prochain Conseil européen à Porto en juin 2000.

Interpellé en octobre 1996, lors d'une réunion publique de la Commission des Finances, Philippe Maystadt, à l'époque ministre des Finances, répondait : « notre objectif est donc rempli: attirer de grands groupes étrangers ». Le régime des centres de coordination s'inspire, faut-il le rappeler, de règles approuvées par l'OCDE. Et, malgré le gel annoncé, par la Commission européenne, des mesures fiscales « dommageables », adoptées par différents Etats membres, à partir du 1er janvier 1998, des sociétés ont continué à demander et à obtenir leur agrément comme centres de coordination.

Le numéro de duettistes



attac

Quant à l'harmonisation fiscale au niveau européen, elle suscite d'emblée les questions suivantes: quelle harmonisation fiscale, au profit de qui, par le « haut » ou pas le « bas »?

L'UNICE (l'Union des Confédérations industrielles et d'employeurs d'Europe), qui s'active à Bruxelles pour que les revendications syndicales ne se transforment pas en législations - « il y a d'innombrables occasions où nous avons pu, soit infléchir, soit faire annuler des directives en projet », se targue-t-elle-, a, une nouvelle fois, annoncé la couleur, lors de l'intronisation de la nouvelle Commission .

Le document remis à la Commission européenne est suffisamment éloquent: « Il faut agir à tous les niveaux adéquats afin de réduire les charges fiscales et réglementaires excessives qui pèsent sur le secteur privé... »; « la pleine libéralisation des marchés publics, des services publics, des transports et des services financiers est inachevée et mise en oeuvre de manière inégale dans les Etats membres »; « L'UNICE s'inquiète de voir les Etats membres (...) ne pas enregistrer de progrès sur les questions essentielles, telles que la réduction de la charge fiscale globale sur l'activité économique et des coûts indirects du travail ». Et pour que les choses soient bien claires, « la nouvelle Commission devrait essayer de recentrer l'approche européenne de ces problèmes sur base des besoins réels des entreprises dans le marché unique ». Voir document <http://attac.org/fra/libe/doc/unicefr.htm>

Et oui, il y a du boulot pour ATTAC, le mouvement syndical, les mouvements sociaux pour imposer une redistribution globale de la richesse sociale!

Denis Horman. Membre d'ATTAC-Liège.  
[liege@attac.org](mailto:liege@attac.org) fera suivre votre courrier.

### **La directive européenne sur le chocolat écrase une activité séculaire au Cameroun**

Le Cameroun est un pays du continent africain situé à cheval entre l'Afrique occidentale et centrale. Il a une superficie de 475 442 Km<sup>2</sup>, pour une population d'environ 15 millions d'habitants. Le pays s'étire du Sud (région équatoriale avec forêts denses) au Nord (région sahélienne semi-désertique) sur plus de 1200 kilomètres, il bénéficie aussi d'une ouverture d'environ 300 kilomètres sur l'Atlantique au niveau du golfe de Guinée, ce qui explique donc la multitude des climats que l'on trouve au Cameroun, d'où une agriculture très variée.

Le Cameroun, comme de nombreux pays africains, est un " accident " de l' Histoire; son nom est venu des navigateurs portugais qui au 15ème siècle, et parcourant les côtes africaines, trouvèrent beaucoup de crevettes dans l'actuel fleuve Wouri au Cameroun, et qu'ils appelèrent "Rio dos Camaroes", c'est-à-dire rivière des crevettes. Mais le Cameroun prit ses premiers contours territoriaux à la suite de la conférence de Berlin ( Novembre 1884-Février 1885). Les premiers maîtres du pays étaient les Allemands qui furent chassés du Cameroun en 1916 par la France et l'Angleterre lors de la 1ère Guerre mondiale. Finalement, le Cameroun fut confié à la SDN (Société des Nations) à la fin de cette guerre; à son tour la SDN donna mandat à la France et à l'Angleterre d'administrer le pays qui fut divisé en deux parties, l'une appartenant à la France, et l'autre à l'Angleterre. La réunification des 2 parties survint en 1961 lorsque l'indépendance de la partie française était acquise une année plus tôt.

La culture du cacao a été introduite au Cameroun par le Sud-Ouest du pays vers 1886-1887 par les colons. Petit à petit, cette culture s'est étendue dans tout le Sud forestier du Cameroun, car c'est dans cet écosystème que la culture du cacaoyer est possible; elle était pratiquée dans de petites plantations paysannes qui s'essaimèrent dans toute la partie méridionale du pays.

Après la 2ème Guerre mondiale, l'administration coloniale française commença à encourager concrètement la culture du cacao, à cause d'une forte demande de la métropole. Des organismes financiers s'investirent au Cameroun par des aides pour augmenter les surfaces cultivées en cacaoyer, notamment le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer) et le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération). Ces soutiens continuèrent après l'indépendance du Cameroun.

En 1955 est créée la Caisse de Stabilisation des prix du cacao, afin d'assurer la régularisation des prix d'achat du cacao aux producteurs, prix qui étaient jusque là fluctuants, situation défavorable pour l'organisation et la gestion des ressources des paysans.

Grâce à cet encadrement, la production de cacao n'a cessé d'augmenter. De 40 000 tonnes environ en 1945, le sommet de la production a été atteint en 1972 avec environ 130 000 tonnes; ce qui a fait beaucoup de ressources à l'Etat camerounais qui prélevait de l'argent pour



attac

ravitailer les fonds de la Caisse de stabilisation des prix du cacao. C'est justement en 1973 que le gouvernement camerounais lance la "Révolution verte" qui fait de la politique agricole du Cameroun, cacao en tête, le fer de lance de l'économie camerounaise.

Dès ce moment, la production du cacao était devenue une véritable institution au Cameroun; posséder une plantation de cacaoyer était devenu synonyme de réussite sociale. C'est à ce moment que de grands commis de l'Etat au Cameroun, de toutes les régions du pays, se lancèrent d'une façon ou d'une autre dans le processus de production et de commercialisation du cacao.

Ayant constaté la baisse de la production à cause du vieillissement des plantations après 1973, le gouvernement camerounais créa la SODECAO (Société de Développement du cacao) en 1974, afin d'encadrer les paysans pour un plan de rajeunissement des plantations. Quelques années plus tard, la Caisse de Stabilisation est remplacée par l'ONCPB (Office National de Commercialisation de Produits de Base) qui prélevaient des fonds pour toutes les grandes cultures d'exportation, afin de garantir un bon prix aux paysans lors des années de mévente. Malheureusement, cet argent a été détourné par de nombreux responsables du pays, laissant ainsi les petits paysans dans la précarité.

Lorsque l'Etat camerounais a compris que l'avenir du cacao était incertain, il a autorisé la libéralisation qui venait mettre fin à ce commerce qui était ultra -protégé, et qui n'était réservé qu'aux inconditionnels du régime. Cette libéralisation, bien que présentée comme solution salvatrice pour les paysans, a vu apparaître dans le négoce du cacao des aventuriers de tout bord qui ont fait perdre la qualité du cacao camerounais, qui dès lors, ne connaissait plus de période de fermentation après récolte.

Face à cette situation, le cacao camerounais avait perdu sa préférence dans les marchés mondiaux, où de nouveaux producteurs étaient apparus. L'achat au niveau des paysans devenait incertain, d'où l'astuce malheureuse de certains acheteurs qui donnaient de la fausse monnaie aux paysans lors de l'achat, ce qui a provoqué parfois de graves problèmes.

La directive votée par le Parlement européen le 15 Mars 2000, et qui réduit la part du beurre de cacao, au profit de certaines graisses végétales, ne fait qu'enfoncer le clou pour les producteurs

de cacao au Cameroun qui connaissaient déjà beaucoup de problèmes que nous avons évoqués plus haut; en plus cette directive va causer l'abandon des plantations, la baisse de la production, l'exode rural, l'aggravation de la prostitution et de l'insécurité, etc...

Il faut noter que les producteurs de cacao au Cameroun, surtout ceux qui vivent de cette activité, forment une classe très vulnérable, ils sont pour la plupart analphabètes; donc pas beaucoup de possibilités pour s'organiser afin de défendre leurs intérêts. Durant des décennies, ils ont été exploités par tous les opérateurs de la filière cacao, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. C'est pour cela qu'à l'image des employeurs indécents qui sont obligés de dédommager leurs employés licenciés sans raison, tous les acteurs ayant introduit, développé et exploité la culture du cacao au Cameroun, sont tenus de dédommager les petits paysans qui sont actuellement abandonnés à eux-mêmes au Cameroun.

Il faut aussi noter que la production du cacao a longtemps été un secteur phare de l'économie camerounaise, son démantèlement risque de provoquer un "séisme" dans l'économie de tout le pays, et qui aura des répercussions sur toutes les réformes qui sont entrain d'être opérées au Cameroun.

8 Avril 2000 (voir aussi Courriel n°120 « Chocolat au rabais »)

Jean Nke Ndi

Chargé de contacts pour Attac-Cameroun

Président du parti écologiste du Cameroun

B.P. 6361 Yaoundé - Cameroun

Tél / Fax 00-237- 20 53 32

E. Mail : [cameroun@attac.org](mailto:cameroun@attac.org)

### **La Banque Mondiale et sa politique en matière d'énergie – ce qu'elle ne veut pas que nous sachions...**

Ci-dessous des extraits d'un rapport publié par le SEEN (Sustainable Energy and Economy Network) et l'ITIS (International Trade Information Service) et diffusé sur Internet sur le site de Corporate Watch (Tom Paine) le 18.04.00

1. Depuis le Sommet de Rio en 1992, la Banque Mondiale a engagé 25 fois plus de fonds dans des programmes concernant des combustibles fossiles qui détériorent le climat, que dans des énergies renouvelables. Ces programmes financés par la BM vont, pendant les 20 à 50 années à venir, ajouter des émissions de gaz carbonique à l'atmosphère de la Terre



attac

équivalentes à 1,3 fois la quantité totale émise par l'ensemble des pays du monde en 1995.

Depuis que la convention sur le climat, dont l'objectif était de limiter l'émission des gaz à effet de serre, fut signée par une majorité des nations du monde à Rio en 1992, le groupe de la BM a dépensé 13,6 milliards \$US dans des programmes impliquant des combustibles fossiles, qui émettront 37,5 milliards de tonnes de gaz carbonique dans l'atmosphère pendant leur durée de vie. D'autres emprunts pour un montant de 3,9 milliards US\$ sont en préparation, qui ajouteront encore 3,8 milliards de tonnes de gaz carbonique au bilan de la BM.

Les émissions totales de gaz carbonique, provenant de combustibles fossiles, tous pays compris, sont estimés à env. 28 milliards de tonnes en 1995.

2. La promesse faite par le Président de la Banque Mondiale James Wolfensohn en 1997, lors du sommet de la terre II, de procéder à un calcul des émissions à effet de serre, liées à des programmes soutenus par la BM, s'est révélée creuse. Moins de 10% de tous les programmes de la banque ont été inclus dans les calculs en fonction de leur impact sur le climat.

Selon ses propres aveux, la BM ne tiendra pas compte dans ses calculs des prêts liés aux transports, ni de l'exploitation de toutes les réserves de charbon, pétrole et de gaz dont la BM aidera à financer l'ouverture. Ces projets représentent env. 90% des émissions futures qui sont associées aux prêts en matière d'énergie de la banque. Seulement les projets co-financés par la BM sont considérés.

De plus, malgré une directive expresse, une enquête interne a découvert que la BM n'effectue ces calculs de changement de climat que 46% du temps. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle n'admette sa responsabilité que pour « seulement » 5,1 milliards de tonnes de gaz carbonique dans des programmes entre 1992 et 1997, plutôt que les 35 milliards, comme le démontre l'étude de 1997 du SEEN.

3. Depuis le sommet de 1992, près de 1 dollar sur 5, investis dans du combustible fossile, a servi à financer des centrales chinoises (charbon et diesel) ; entre 1997 et 1998, c'était 1 dollar sur 3.

La Chine brûle déjà plus de charbon que tous les autres pays au monde, et c'est la variété la plus polluante, la plus concentrée des combustibles

fossiles. Grâce la Banque Mondiale, une grande partie de l'énergie chinoise future viendra du charbon, parfois en violant ses propres directives environnementales. L'année dernière, plus de 1,3 milliards \$US étaient dépensés pour la production d'énergie en provenance du charbon en Chine, pour les centrales de Tuoketuo, Waigaoqiao, Hunan and Yancheng. Ces 4 centrales relâcheront plus de 2 milliards de tonnes de gaz carbonique dans l'atmosphère de la terre.

Entre mai 1997 et septembre 1998, les programmes en énergie fossile soutenus par la banque représentent une capacité supérieure à ceux des précédentes années. Ils représentent la majorité de ses investissements en Chine.

4. La Banque Mondiale est en train d'être dangereusement impliquée dans un réseau d'intérêts économiques et politiques conflictuels, dont l'issue pourra jouer un rôle nuisible dans la stabilité du climat de la terre.

La BM héberge la GEF (Global Environment Facility), un organisme multimilliardaire, créé en 1990 pour financer des programmes dans les Pays en Voie de Développement et dont la banque est l'une des institutions de contrôle et de gestion. Cependant, bien qu'elles soient sous le même toit, la BM n'a pas réussi à intégrer les leçons apprises du GEF. Au contraire, la BM multiplie ses investissements en combustibles fossiles. Elle joue un rôle de plus en plus dominant dans les programmes « d'implémentation conjointe », une sorte de commerce du charbon, basé sur des programmes financés par elle. Cette préoccupation commerciale menace d'éloigner la BM de ses tâches de d'allègement de la pauvreté et soutien au développement soutenable, et crée une motivation doublement perverse pour un soutien continu par la banque aux programmes de combustibles fossiles.

5. Malgré son rôle de promotion pour le développement soutenable et l'allègement de la pauvreté, 9 programmes sur 10 dans le domaine des combustibles fossiles favorisent les multinationales, basés dans le pays du G7, dont plusieurs sont membres d'un groupe de lobbying basé aux USA, la « Coalition du Climat Mondial », qui s'oppose activement à toute forme d'action contre la détérioration du climat.

En octobre 1977, dans un discours au 15e congrès mondial du pétrole à Beijing, le Président d'Exxon, Lee Raymond, a incité la Chine à utiliser plus, et non moins, de combustibles fossiles, affirmant que c'est la



attac

nature elle-même qui est responsable de l'échauffement du climat. M. Raymond est aussi à la tête de l'Institut américain du pétrole, qui, avec des lobbyistes venant d'autres industries dépendant des combustibles fossiles, se sont réunis sous l'appellation trompeuse la «Coalition du Climat Mondial» (the Global Climate Coalition). Leur but : obtenir que les USA n'entreprennent aucune action concernant le changement de climat jusqu'à ce que la Chine et d'autres PVD n'agissent. Cette formule de sur-place leur garantit que les affaires continueront comme avant pour les industries de pétrole, gaz et charbon, pendant que le climat de la terre s'échauffe et se déséquilibre dangereusement. En même temps, ces mêmes membres du GCC – y compris Exxon, Chevron, CMS Energy et Mobil – obtiennent des contrats dans le cadre des programmes d'exploitation de combustibles fossiles de la BM dans les PVD, y compris la Chine.

6. La Banque Mondiale finance l'ouverture de quelques-uns des plus riches gisements de pétrole et de gaz dans des régions qui sont sous la coupe de dictateurs, en fermant les yeux devant des possibilités d'exploitation d'énergies renouvelables, recherchées par d'autres.

Depuis la Birmanie, un gazoduc construit dans des conditions d'esclavage alimente des programmes soutenus par la BM de l'autre côté de la frontière, en Thaïlande. Au Nigeria, où neuf militants Ogoni ont été pendus en 1995 pour s'être opposés aux forages pétroliers sur leurs terres, la BM est partout impliquée dans des programmes énergétiques controversés – au nom du développement soutenable et de l'allègement de la pauvreté.

Pendant ce temps, dans d'autres pays où on investit dans la recherche d'énergies renouvelables, la BM investit dans l'or noir. Par exemple en Afrique de l'Ouest, la BM est le promoteur d'un gazoduc allant du gisement de Chevron en Nigeria jusqu'à une nouvelle centrale de CMS Energy au Ghana, pendant que la communauté économique des nations d'Afrique de l'Ouest est en train d'étudier les

possibilités d'énergie solaire et éolienne, dans les 16 pays de la région.

Au Maroc, une installation éolienne de 50 Mégawatt est en train de se développer séparément, à côté d'une centrale à charbon de 696 Mégawatt, financée par la banque mondiale. Et le programme pilote de la BM en énergie renouvelable, la centrale solaire thermique à Rajasthan en Inde, serait en effet capable de générer 3 fois plus d'énergie à partir des combustibles fossiles qu'à partir de l'énergie solaire.

Groupe de travail « Traités internationaux et Paradis fiscaux ». [omc.marseille@attac.org](mailto:omc.marseille@attac.org)

### Rappels

La pétition pour le contrôle citoyen de l'OMC a recueilli 1951 signatures dans sa version électronique. Il est toujours temps de la signer et/ou de l'imprimer  
<http://www.local.attac.org/petition/>

### TUNISIE

N'oubliez pas la pétition « Je soutiens ATTAC Tunisie ». Deux formats pour l'imprimer :  
<http://attac.org/fra/asso/tele/petitionraid.rtf>  
<http://attac.org/fra/asso/tele/petitionraid.pdf>

Dernières minutes : Le bureau de l'ordre des avocats présidé par le Bâtonnier Maître Abdeljalil Bouraoui a appelé, à la suite de la réunion du conseil tenue le 27 avril 2000, à une grève générale de protestation des avocats avec occupation des tribunaux le vendredi 28 avril 2000. Il appelle à l'ouverture de procédures judiciaires pénales contre les agents coupables des agressions à l'encontre des avocats. Il exprime sa solidarité avec les confrères agressés ainsi qu'avec toutes les victimes parmi les défenseurs des droits de l'homme et il soutient les plaintes individuelles qu'elles ont entamées. il déclare la session du conseil ouverte en prévision de toutes les évolutions. (le texte intégral du communiqué vous parviendra de façon imminente)

### **Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Vendredi : LORRIS – BRIOUDE – BREST – SALON DE PROVENCE – LANNION
- Samedi : PARIS 11 – LONS LE SAUNIER – RIEC SUR BELON - MARTIGUES
- Dimanche : PARIS – LIMOGES – GENEVE – SAINT ETIENNE – RIEC SUR BELON
- Lundi : MARSEILLE – LIMOGES – RIEC SUR BELON – TOURS – CLERMONT FERRAND